

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1681 - 23 avril 1992 - 4,50 F

D 1681 HAÏTI: À SEPT MOIS DU COUP D'ÉTAT

L'ouverture politique créée par l'accord de Washington entre le président constitutionnel et la commission parlementaire de négociation d'Haïti, le 23 février dernier, reste extrêmement précaire (cf. DIAL D 1668). Outre le blocage parlementaire de la mi-mars (cf. DIAL D 1674), la Cour de cassation de Port-au-Prince, dans son arrêt du 27 mars, déclarait "inconstitutionnels: 1) le principe du Protocole d'accord; 2) ce Protocole lui-même; 3) la convocation des deux Chambres en Assemblée nationale pour statuer sur la ratification ou non dudit Protocole". Mais, selon des juristes, cet arrêt est entaché de nullité puisque le gouvernement qui l'a sollicité est inconstitutionnel et que les juges actuels de la Cour de cassation ont été nommés par le président de la République issu du coup d'Etat du 30 septembre 1991.

De son côté, le président constitutionnel Aristide s'adressait le 17 mars au conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour le remercier du soutien indéfectible de l'organisation et redire sa volonté d'une solution constitutionnelle et pacifique à la crise haïtienne.

Ci-dessous, rappel des enjeux fondamentaux de la vie politique d'Haïti.

Note DIAL

HAÏTI: RENOUER AVEC LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

7 février 1986

En Haïti, le 7 février 1986 - date charnière - a ouvert l'ère de tous les espoirs. La dictature duvaliériste renversée, le peuple haïtien entreprenait une longue marche pour la paix, la dignité, la justice et la démocratie. Côté modernisation, il voulait travailler de toutes ses forces à la reconstruction d'un pays rongé par la plupart des maux qui frappent les pays dits du tiers-monde: l'érosion, le chômage, la maladie, la famine endémique, etc. Côté développement, il souhaitait engager la nation dans une prise en charge d'elle-même, transformer les structures archaïques et répressives de l'Etat, reconstituer le tissu social, favoriser la mise en place de la société civile et parvenir à une auto-suffisance relative au moins pour les produits de base.

C'était sans tenir compte de ceux qui, tirant leur fortune du système social actuel, n'avaient aucun intérêt à son changement. Contrebande et marché noir, prébendes et narco-dollars, propriétés foncières taillées dans le domaine, privé ou public, de l'Etat, et monopole industriel ou commercial, fraudes fiscales et non-respect des appels d'offre sont quelques-unes des pratiques à la source des richesses scandaleuses qui s'étaient avec arrogance et insultent la misère sordide de la très grande partie de la population. A toute velléité de réformes structurelles, pour changer les conditions de vie et pour changer l'Etat, ces tenants du statu quo ont opposé le fer, le feu et le sang. L'histoire de cette transition est, depuis 1986, marquée par des massacres collectifs (Jean-Rabel, Piattre, Danty,

D 1681-1/4

Labadie, St Jean Bosco etc.), des incendies (Marché Salomon, Marché Hippolyte, Lafanmi Selavi, etc), des assassinats sélectifs (Lafontant Joseph, Yves Vollel, Grégory Delpé, etc.), des vols et des viols. La répression physique, la terreur psychologique, la violation systématique des libertés formelles, le refus de reconnaître les libertés sociales, l'abolition de l'information libre, la mise en place de la censure même sur les radios officielles et la désinformation systématique par le truchement de ces dernières: tel est le lot quotidien des Haïtiens.

16 décembre 1990

A nouveau, tous les espoirs semblent permis avec l'élection du Père Aristide à la présidence du pays. L'identification entre la population haïtienne opprimée et le Père Aristide perçu comme un libérateur, avait été quasiment complète. Mais les plus lucides dans son entourage s'efforçaient de faire comprendre que le président élu n'avait pas de baguette magique et qu'il ne transformerait pas du jour au lendemain Haïti en un jardin de roses. D'où l'accent mis par son équipe:

- sur la transparence, afin que le peuple soit au courant de tout ce qui se trame en son nom;
- sur la participation, afin que tous assument la responsabilité de la reconstruction du pays;
- sur la justice, afin que commence l'ère de réparation sociale pour la majorité opprimée, marginalisée et laissée-pour-compte de notre peuple depuis l'indépendance d'Haïti.

Somme toute, les attentes d'Haïti ne sont pas différentes de celles des autres pays du tiers-monde frappés des fléaux du mal-développement. Au peuple haïtien, il manquait un leader capable de l'aider à articuler ses aspirations et un instrument susceptible de canaliser celles-ci. Le P. Aristide sera ce leader, sans pour autant disposer d'une organisation qui lui aurait permis de transmuier à l'échelle du pays son influence morale en force politique.

La polarisation créée par la candidature du P. Aristide, perçue comme seule capable de barrer la route au duvaliériste et tortionnaire Roger Lafontant, pouvait déboucher sur le meilleur comme sur le pire. Le candidat Aristide a su ne pas se comporter comme le desservant de St Jean Bosco. Son élection réalisée, il évita d'être l'otage de ses partisans pour devenir, sans concession, le président de tous les Haïtiens en se faisant un artisan de la construction de l'Etat de droit. Bien sûr cette manière de faire a signifié le jugement des uns et une remise en question de nombreuses attitudes au parlement, dans les ministères, l'armée, la fonction publique, les entreprises para-publiques, parmi les commerçants contrebandidiers, les industriels détenteurs de monopole, les milieux de la drogue qui avaient transformé Haïti en lieu de transit de leur marchandise, etc. Mais toute cette révolution tranquille s'opérait dans le cadre d'une justice non revancharde, seul moyen d'éviter les débordements. Car, constatant la volonté de lui rendre justice, la population ne s'est pas sentie forcée de se faire justice elle-même. Cela impliquait également que tous aient accepté de jouer à fond les règles du jeu démocratique. Ce fut difficile parce que, pour la plupart, les acteurs sociaux ou politiques se sentaient piégés au départ par une Constitution que, malgré tout, nous devrions tous respecter. Les questions qui se posaient alors se résumaient à ceci: comment accompagner le processus de changement de façon lucide, en refusant les fuites en avant, comme les tergiversations, en s'arc-boutant aux principes, et en ne cédant rien sur ce plan? Comment agir non uniquement pour parer au plus pressé mais pour réussir la transition qui s'amorce avec lui? Quels projets concrets préparer, négocier et réaliser de façon à ce que les promesses de décembre ne soient pas mort-nées?

L'expérience Lavalas

Le président Aristide a essayé d'apporter une réponse à ces interrogations et il a marqué des points contre le conservatisme haïtien. Ainsi, sous le premier gouvernement Lavalas, les zenglendo (1) ont été mis en déroute et la sécurité est revenue. L'administration publique a été, selon la loi, expurgée de ses éléments corrompus et douteux et les fonctionnaires ont cessé de prendre - pour conserver leur emploi - la fonction publique en otage. Les finances publiques ont été assainies. Les dépenses somptuaires ont été éliminées. Les recettes de l'Etat ont augmenté de façon significative. En effet, les contribuables ont recommencé à payer leurs taxes et, plus encore, ceux qui avaient fraudé l'Etat ont été incités à rembourser. En aucun domaine l'impunité n'était de mise. La justice suivait son cours, même pour des juges ou des avocats stipendiés.

Par-dessus tout, la société haïtienne entendait un discours nouveau et vivait des pratiques nouvelles en ce qui concerne les droits humains. L'armée n'était plus autorisée à bastonner, torturer, humilier ou encore moins assassiner les citoyens. Lorsque de tels écarts se produisaient, le militaire coupable était, après enquête, sanctionné.

Le budget de l'armée a été ramené à sa juste proportion compte tenu des besoins du pays et de la capacité de payer des contribuables. De la première place, il est tombé à la troisième si l'on ne considère que le budget de fonctionnement financé par les recettes internes du pays, voire à la quatrième place, après l'agriculture, l'éducation et la santé, si l'on prend en compte le financement externe.

30 septembre 1991

Le coup d'Etat est arrivé à un moment où le gouvernement Lavalas allait obtenir les moyens financiers de ses politiques. Il avait demandé depuis mars 91 à la communauté internationale un signal clair en matière d'accompagnement économique de la démocratie naissante en Haïti. Autrement, tout l'effort déployé pour qu'aboutisse le processus électoral aurait été vain. La réponse est venue en juillet 91 avec des engagements financiers de 511 millions de dollars U.S., dont près de 300 millions pour l'année fiscale 91-92. De surcroît, la prestation du président Aristide à l'Assemblée générale de l'ONU avait renforcé son autorité morale. Il a confirmé la dimension responsable, démocratique et internationale du mouvement Lavalas. En prenant corps, le gouvernement Lavalas aurait apporté des changements non prévus par les planificateurs du destin des peuples. Il fallait le stopper. Ce fut fait et les Haïtiens durent subir un autre épisode de cette guerre de basse intensité menée dans la Caraïbe et en Amérique centrale depuis près de vingt ans.

Le coup d'Etat a fait plus de deux mille morts et au-delà de quinze mille blessés. Il a provoqué le déplacement de plus de deux cent mille personnes et créé jusqu'à maintenant vingt cinq mille réfugiés de la mer. Mais il n'a pu tuer ni le désir de changement, ni la volonté de vaincre.

23 février 1992

A Washington deux protocoles d'accord sont signés, l'un avec les parlementaires, l'autre avec M. René Théodore, le premier ministre désigné par le président Aristide. Depuis, un groupe de sénateurs et de députés emploient toute une panoplie de moyens dilatoires pour en empêcher la ratification. Pendant ce temps, le gouvernement de facto s'applique à défaire systématiquement tout ce que le président Aristide avait entrepris et réussi. Au-delà du retour à l'ordre constitutionnel, la question est de savoir si la société haïtienne peut ou non parvenir, dès cette génération, à changer les conditions de vie de la population pauvre et les structures de l'Etat

opresseur. L'enjeu est là et nulle part ailleurs. Aucun cosmétique ne peut masquer le désordre établi en Haïti. C'est aux facteurs de blocage qu'il importe de s'attaquer avant toute autre considération. L'armée constitue l'un de ceux-ci: elle constitue le bras militaire du conservatisme haïtien en même temps qu'elle est partie prenante à tout ce qui se fait de louche dans notre pays, vol, recel, trafic d'influence, drogue, contrebande, etc. Son chef actuel, le général factieux Raoul Cédras doit démissionner. Sur le plan strictement militaire et professionnel, il est incapable de diriger les forces armées. Sur le plan éthique son coup d'Etat a fait passer le pays de la "crainte (non fondée) d'une dictature" à une "dictature réelle". C'est un caudilliste du passé qui n'a aucun avenir.

2004

Or, précisément, il faut ouvrir les portes de l'avenir au moment où en 2004, le pays célébrera le deuxième centenaire de son indépendance. Comparé à d'autres, Haïti est un pays très jeune qui a pris naissance dans des circonstances très difficiles. Il reste toutefois un pays phare dans la mesure où, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une révolte d'esclaves a abouti à la création d'un pays libre. Cet héritage a été galvaudé par la classe dirigeante qui a remplacé le colon français. C'est à la construction d'un pays nouveau, en renouant avec la révolution tranquille amorcée par le président Aristide, que les hommes et les femmes de cette génération doivent s'atteler avec le concours de leurs partenaires solidaires et celui de tous les démocrates du monde entier. Il nous reste quelque douze ans pour perdre le statut peu enviable de seul "pays moins avancé" des Amériques. C'est le défi de notre génération.

Renaud Bernardin
Port-au-Prince ce 6 avril 1992

(1) Bandits armés, généralement des militaires en exercice ou d'anciens membres des forces armées, extrêmement violents qui tuent parfois pour des sommes dérisoires, volent n'importe qui, n'importe quand, n'importe où et violent.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 1681-4/4